



EAU ET ASSAINISSEMENT QUOI DE NEUF ?



Le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe en prenant le relais des communes pour la compétence eau et assainissement dès le 1^{er} janvier 2018.

Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

Pour les 46 communes du territoire :

- La tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021.
- Les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront dorénavant réalisés par les services de la communauté de communes.
- Le Grésivaudan assure désormais le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires.
 - Pour les constructions neuves, la communauté de communes assure maintenant le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.



CRÊTS EN BELLEDONNE

NOUVEAU

Pour notre commune, notre interlocuteur est dorénavant le Service des eaux du Grésivaudan.

Urgence, déménagement, facturation, contactez le **04 76 99 70 00**
ou rendez-vous au 23 rue Paul Héroult 38190 à VILLARD-BONNOT.

Des permanences d'informations délocalisées
seront également organisées à Pontcharra, Crêts en Belledonne, La Terrasse.

